

## Le cimetière Saint-Michel de Toulouse

Didier Paya

► **To cite this version:**

Didier Paya. Le cimetière Saint-Michel de Toulouse. Le diagnostic des ensembles funéraires, Anne Augereau; Hervé Guy; Alain Koehler, Dec 2005, Paris, France. pp.80-83. hal-03140301

**HAL Id: hal-03140301**

**<https://hal-inrap.archives-ouvertes.fr/hal-03140301>**

Submitted on 12 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Le cimetière Saint-Michel de Toulouse

## 1 Une fouille sans diagnostic préalable

La construction de la ligne B du métro de Toulouse a nécessité plusieurs opérations d'archéologie préventive ; parmi elles, la future station « Palais de Justice », située place Lafourcade. L'emprise des travaux occupe une surface de 780 m<sup>2</sup>. Les prescriptions du service régional de l'Archéologie concernaient un cimetière médiéval et moderne avec une partie de l'église Saint-Michel, au voisinage de la voie narbonnaise antique. Aucun diagnostic n'a été effectué avant la fouille. Les potentialités du site étaient nombreuses puisqu'il pouvait s'inscrire dans l'axe routier antique permettant l'accès à la cité par le sud. Au Moyen Âge, il se trouve dans l'ancien faubourg médiéval dénommé barri du Castel, puis de Saint-Michel, contre l'ancienne porte sud du rempart de la ville, au contact du château narbonnais et de son extension durant la période royale. L'église Saint-Michel est connue par un plan établi au XVIII<sup>e</sup>s. (plan Saget, vers 1750). Elle fut construite après 1331 dans le cimetière. En 1991, une fouille (G. Peyre), dont les résultats sont restés inédits, avait permis la mise au jour de plusieurs tombes sur la place Feuga,

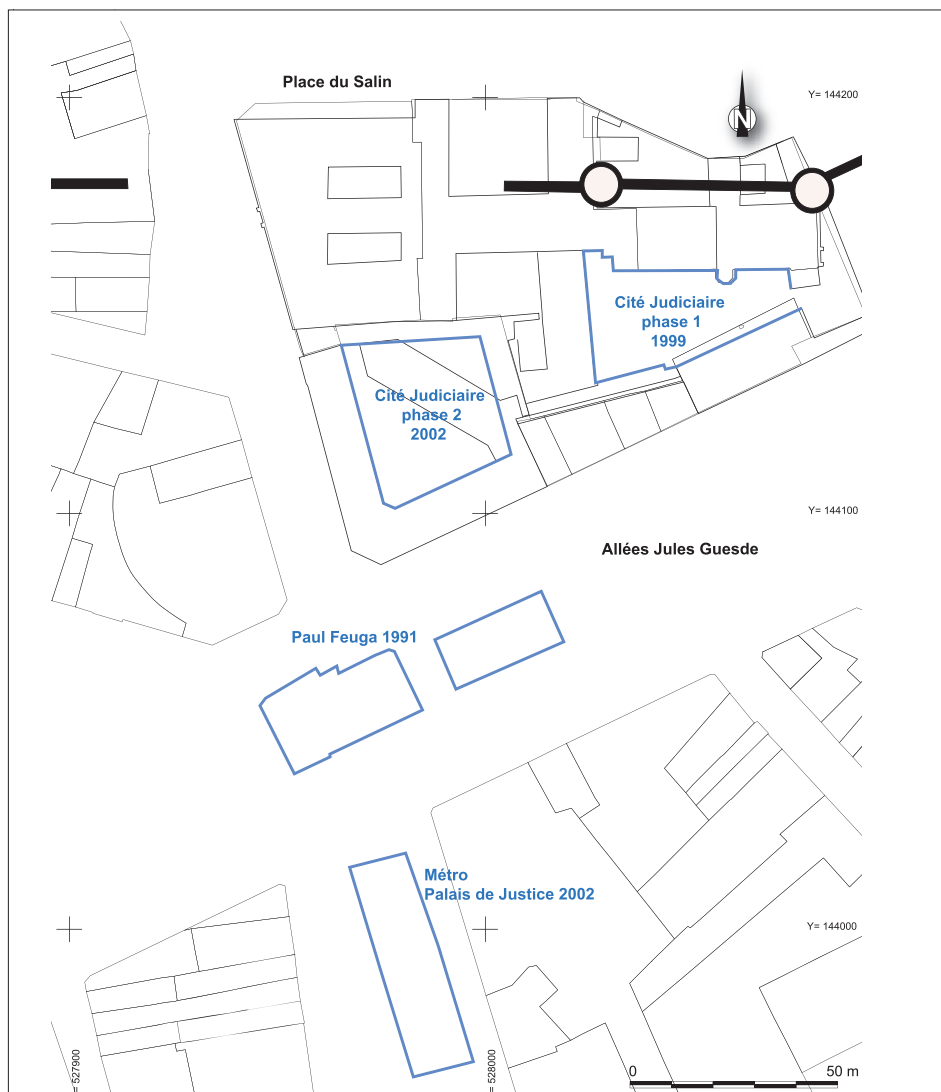


Fig. 1. Ensemble des opérations archéologiques qui ont été menées dans le secteur de la station de métro Palais de Justice, à Toulouse.

DAO F. Callède, J. Cattalo, Inrap.

jouxtant la place Lafourcade. Deux autres interventions effectuées dans l'actuelle Cité judiciaire, sous la direction Jean Catalo, en 1999 et 2002, ont également révélé plusieurs tombes médiévales [fig. 1]. Les liens topographiques et chronologiques éventuels du cimetière avec ces zones sépulcrales suburbaines constituaient les principaux enjeux de cette opération.

Les moyens alloués à la fouille étaient de 60 jours avec une équipe de 15 personnes. Une réserve de 40 jours supplémentaires a été débloquée dès que l'importance du nombre de tombes a pu être appréhendée (1 200 environ). Le site est en pleine ville, ce qui implique la présence de nombreux réseaux. Certains ont dû être laissés en place pour éviter la destruction de niveaux archéologiques ou pour des raisons de sécurité. D'autres ont pu être détruits et évacués. Dans ce cas, les tranchées subsistantes ont servi de base à l'établissement de coupes stratigraphiques. Dans la moitié nord du site, il s'agit de bordures latérales, occidentale et orientale. Côté sud, ces réseaux recoupaient aussi transversalement le secteur de l'église. Les anciennes chapelles septentrionales et méridionales représentaient les parties les plus affectées. Ainsi, à la fin du décapage, nous pouvions avoir, sur les deux grands côtés de la fouille, une coupe jusqu'au substrat nous permettant de connaître dès le début de la fouille l'épaisseur des niveaux archéologiques.

## 2 Résultats de la fouille

La stratégie mise en œuvre avait pour but de tenter d'approcher à la fois l'évolution topographique et la chronologie de ce cimetière. Dans cet objectif, un maximum de tombes a été dégagé, complètes ou non, dans l'emprise de secteurs représentatifs du site. La méthodologie utilisée, déjà testée sur plusieurs autres sites, offre à terme un catalogue de 719 tombes [fig. 2].

À partir de cette base, il est possible de fonder un phasage chronologique par le croisement logique des données stratigraphiques, d'orientation et de profondeur. Dès lors, la chronologie d'un site n'est plus confondue avec des regroupements typologiques plus ou moins aléatoires. Ici, l'histoire du cimetière se divise en sept phases, groupées en quatre grandes périodes. À chacune d'elles correspond une organisation funéraire distincte. L'emprise de la fouille correspond d'abord au bas-côté de la voie dite « narbonnaise » au sud de la ville antique établie au I<sup>er</sup> s. Rapidement, cet espace n'est plus utilisé pour la circulation, recentrée sur une bande de roulement plus haute située à l'angle nord-ouest du site. La sédimentation accumulée est ensuite entamée par l'installation de quelques tombes en coffres de bois au cours du V<sup>e</sup> s. Cette fonction funéraire de l'Antiquité tardive est abandonnée au profit d'une parcellisation. L'activité sépulcrale ne reprend que près de sept siècles plus tard, avec de nouvelles tombes, d'abord réparties le long d'une voie bordant la partie occidentale du site au milieu du XII<sup>e</sup> s. Après 1180-1190, ce cimetière est enclos et s'organise vers l'est en formant des lignes de tombes en grappes, séparées par des passages de circulation. Ce schéma peu normatif semble exclure l'existence d'un lieu de culte associé. Le cimetière sert alors aux paroissiens de la Dalbade, église *intra muros*. Les datations des sépultures montrent que la mise à disposition de cette aire hors les murs est contemporaine des rues qui structurent un faubourg émergent entre 1176 et 1191. Les caveaux de la clôture apparaissent alors comme un mode de sépulture préférentiel, différent de celui pratiqué dans le cimetière. En effet, les tendances significatives de critères observables, tels l'aménagement de fosses et l'installation des sujets dans une position particulièrement étudiée, se combinent avec un certain respect des tombes anciennes pour témoigner d'un souci de protection des corps avec établissement de fosses comportant des aménagements de galets, plus particulièrement autour de la tête. En revanche, au cours de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s., ces caractères s'estompent rapidement. La position des corps ainsi que leur protection dans le temps semble avoir moins d'importance. Les corps sont alors inhumés « en pleine terre » sans protection. Pour les plus riches, ils sont enterrés dans des cercueils. Le caveau apparaît alors comme un cas particulier, non pas lié à un souci de protection mais plutôt à une volonté d'identification familiale préférentielle. Son utilisation en véritable lotissement de bordure et le règlement consulaire sur les tombeaux familiaux de 1208 montrent que ce type de sépulture est probablement déjà en usage dans le milieu du XII<sup>e</sup> s avant même son intégration dans le peu prestigieux cimetière paroissial suburbain de la Dalbade.



Fig. 2. Détail de la fouille et des sépultures découvertes.  
DAO F. Callède, Inrap.

Le cimetière conserve toujours les mêmes modalités d'organisation générale. L'évolution des modes de sépultures au XIII<sup>e</sup> s. rend possible une transformation de cette organisation au début du XIV<sup>e</sup> s. Malgré un procès touchant aux droits paroissiaux, une église dédiée à saint Michel est construite directement au travers des tombes précédentes. Dès lors, les sépultures sont installées par rangées pour une occupation maximale de l'espace disponible. Le nouveau monument et ses abords deviennent des secteurs préférentiels évidents. À l'intérieur de l'édifice, l'utilisation du cercueil sous de possibles plate-tombes paraît systématique.

Une partition sociale est probablement reconnaissable entre l'intérieur de l'édifice et le reste du cimetière, où la rotation des tombes est à un rythme maximal. Les corps des simples paroissiens n'y disposent guère de la sauvegarde, achetée et promise, des cimetières particuliers. Droits d'entrée et dons testamentaires ouvrent en effet vers des espaces funéraires plus favorables à l'identification individuelle.

### 3 Conclusion

L'absence de diagnostic a été palliée par l'évacuation des réseaux ; ceci nous a permis d'établir une problématique de fouille accompagnée d'objectifs que nous avons atteints. La possibilité d'avoir très vite une idée de l'importance des informations archéologiques a été primordiale pour le bon déroulement de la fouille et l'établissement d'une synthèse scientifique.

### Bibliographie

Catalo *et al.* 1999 : CATALO (J.), PAYA (D.), PONS, (J.), LE NOHEH (C.), MOLET (H.) avec les collaborations de DUCHESNE (S.), RODET-BELARBI (I.) et GENEVIÈVE (V.). – *La Cité judiciaire de Toulouse, phase 1 (Haute-Garonne)*, DFS AFAN, SRA Midi-Pyrénées, 1999.

Peyre 1993 : PEYRE (G.). – *Place Paul-Feuga, Toulouse, BSR Midi-Pyrénées*, 1993.